

NOUVELLE CALEDONIE

PROVINCE DES ILES LOYAUTE

Direction de l'Enseignement/Direction des Ressources Humaines

SERVICE ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE
de-drh-mouvement@loyalty.nc

MOUVEMENT 2025 DES ENSEIGNEMENTS DU 1^{ER} DEGRE
Partie 4 – rubrique spécifique - PROVINCE DES ÎLES LOYAUTE
Clôture le vendredi 30 août 2024 – 16h00 au plus tard

Sommaire

Informations spécifiques : secteurs scolaires/PEPIL/enseignement CLK/parcours d'ouverture	page 2
Liste générale des postes	page 3
Le directeur de secteur	page 4
Les enseignants CLK	page 4
Les enseignants spécialisés	page 4-5
Liste des postes vacants à la rentrée 2025	page 6
Annexe PIL	page 7
Accusé de réception	page 8

NE PEUVENT PAS PARTICIPER AU MOUVEMENT

1. Les enseignants affectés définitivement à la rentrée 2024 pour deux ans sur un poste non profilé. Ils pourront participer au mouvement lors de la 2^{ème} année d'exercice c'est-à-dire en 2025.

2. Les enseignants affectés définitivement pour 3 ans sur un poste profilé*. Ils attendront la 3^{ème} année d'exercice pour pouvoir participer au mouvement. Il s'agit notamment des postes attribués aux enseignants sortants des instituts.

3. Les personnels relevant du Dispositif de l'Enseignement Spécialisé pour les Enfants en Difficulté (DESED) affectés pour 5 ans sur leur poste actuel.

La province des îles se réserve le droit d'étudier toutes demandes motivées de mutation exceptionnelle (avant le terme des deux ans sur poste non profilé ou 3 ans sur poste profilé).

La fiche individuelle de demande de poste doit être impérativement accompagnée d'une lettre de motivation et d'un dossier le plus complet possible justifiant des raisons avancées par l'agent. Les mutations seront alors examinées voire accordées, après analyse des raisons et des nécessités de service, au sein de la province des îles

*poste réservé :

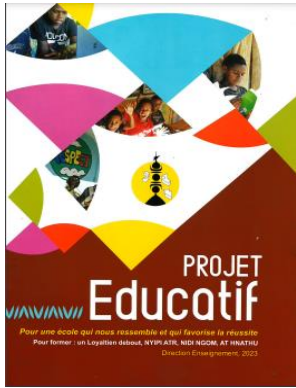
- Aux sortants option langue et culture kanak
- Aux sortants bilingue (anglais)
- Aux sortants s'engageant à exercer 3 ans en province des îles

INFORMATIONS SPECIFIQUES à la province des Îles

• LES SECTEURS SCOLAIRES

Fixé par la **délibération n°2024-01/API du 19 mars 2024**, l'organisation des écoles en secteur scolaire est une particularité de la province des îles qui en compte 10 : 5 secteurs sur Lifou, 4 à Maré et 1 à Ouvéa. Pour 2024, 103 classes sont ouvertes dans l'ensemble des secteurs dont 67 sont des classes à multiniveaux. L'école Espérance située sur l'île de Tiga est une école atypique car elle est rattachée administrativement à l'école de Luengöni et fait partie du secteur 5 de l'île de Lifou. Sa particularité est liée à son enclavement.

• LE PEPIL



Le projet éducatif de la province des Îles Loyauté (PEPIL), adopté en octobre 2022, est une déclinaison contextualisée du projet éducatif calédonien (PENC) et du plan stratégique de Résilience Territoriale (PSRT) de notre collectivité. Il constitue le cadre dans lequel nos établissements inscrivent leurs actions.

Des objectifs y sont définis pour les écoles ainsi que des supports d'actions proposées.

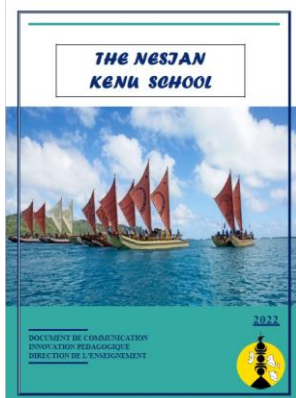
- Assurer le bien-être des élèves accueillis,
- Apprendre aux élèves l'anglais précocement,
- Développer l'usage à bon escient du numérique,
- Prendre en compte de manière effective la culture et la langue de l'élève,
- Transmettre et faire vivre les valeurs qui font le Loyaltien debout,
- Développer chez les élèves les qualités de créativité, d'innovation, d'initiative à l'entrepreneuriat.

• L'ENSEIGNEMENT CLK



L'Enseignement Culture et Langues Kanak (ECLK) est obligatoire à tous les niveaux du 1^{er} degré. La **délibération n°2022-18/API du 21 juin 2022** structure et organise cet enseignement selon 3 approches. Un document d'accompagnement aide à sa mise en œuvre.

• LE DEVELOPPEMENT DES PARCOURS D'OUVERTURE



L'ouverture au monde, c'est regarder au-delà de son récif et apprendre le plus des autres. Partant de là, la province des Îles Loyauté cherche à promouvoir une approche plurilingue dès le cycle 1 notamment avec l'anglais, langue régionale prédominante. **Le programme Kenu School**, entre autres, est un levier permettant de connecter nos classes du cycle 3 vers la zone pacifique anglophone pour encourager d'une part les échanges culturels, et d'autre part, l'usage et l'enseignement de la langue anglaise. C'est l'occasion aussi de permettre aux enfants de s'approprier les techniques usuelles de communication et d'information. La province des îles soutiendra les enseignants qui engageront les élèves dans des parcours d'ouverture.

LISTE GENERALE DES POSTES 2024 par secteur scolaire

COMMUNE DE LIFOU									
SECTEURS	ECOLES	Type	ADJOINTS		DD	enseignants clk	enseignants spécialisé	Total postes	observations
			maternelle	élémentaire					
1 Xepenehe/ERA	Xepenehe	P	1	4	1 (12cl)	1	1 desed	15	
	Siloam	P	1	1					
	Hnacaöm	E	-	1					
	Hnanemuaetra	M	1	-					
	Tingeting	P	1	1					
	Kirinata	M	1	-					
2 Luecila/ERA	Luecila	P	2	5	1 (12cl)	1	1 desed	15	
	Dueulu	P	1	1					
	Hapetra	P	1	2					
3 Hnasse/ERA	Hnasse	P	2	7	1 (11cl)	1	1 desed	14	
	Qanono	M	2	-					
4 Traput/ERA	Traput	E	-	3	1 (10cl)	1	1 desed	13	
	Hmelek	P	2	2					
	Jozip	M	2						
	Thuahaïk	E	-	1					
5 Luengöni/ERA	Wassanyi	M	1	-	1 (8cl)	1	1 desed	10	
	Luengöni	E	-	3					
	Mou	P	1	2					
	Tiga	P	1						
TOTAL					5	5	5	67	

Sigles :

ERA = école de rattachement administratif

P = primaire E = élémentaire M = maternelle DD = directeur déchargé cl = classe

COMMUNE DE MARE									
SECTEURS	ECOLES	Type	ADJOINTS		DD	enseignants clk	enseignants spécialisés	Total postes	observations
			maternelle	élémentaire					
1 Nece/ERA	Nece	P	3	3	1 (11cl)	1	1 desed	14	
	Mebuet	E	-	2					
	Tuo	P	1	2					
2 Tadine/ERA	Tadine	P	2	3	1 (9cl)	-	1 desed	11	
	Cengeite	E	-	2					
	Wabao	M	2	-					
3 Wakuarory/ERA	Wakuarory	P	2	3	1 (7cl)	1	1 desed	10	
	Hnawayach	E	-	2					
4 Atha/ERA	Atha	P	3	5	1 (15cl)	1	1 desed	18	
	Patho	P	3	3					
	Penelo	E	-	1					
TOTAL					4	3	4	53	

COMMUNE D'OUVEA									
SECTEUR	ECOLES	Type	ADJOINTS		DD	enseignants clk	enseignants spécialisés	Total postes	observations
			maternelle	éléme ntaire					
1 Fayaoue/ERA	Fayaoue	P	2	5	1 (8cl)	1	1 desed	11	engagée dans le programme « Kenu School »
	Wadrila	M	1	-					
TOTAL								11	

LE DIRECTEUR DE SECTEUR

Le champ d'exercice du directeur de secteur est défini par l'**arrêté n°2024-229 PR du 18 avril 2024**. Sont annexés à ce texte les modalités de son recrutement, ses quatre domaines de responsabilités et enfin des dispositions particulières.

On attend aussi de lui qu'il fasse preuve d'adaptation, de rigueur, de discrétion, de confidentialité et de professionnalisme. Le directeur de secteur a le sens de l'organisation et du travail en équipe. Ses qualités relationnelles, sa disponibilité et sa capacité à rendre compte sont aussi des éléments à faire valoir. Il doit maîtriser l'ensemble des outils numériques de pilotage.

Le directeur de secteur est nommé dans une « école de rattachement administratif » (**ERA**) et toutes les écoles de ce même secteur sont rattachées à cette école.

Tous les postes de direction de secteur sont susceptibles d'être vacants.

Nb : Les candidatures aux fonctions de directeur de secteur doivent obligatoirement figurer sur la fiche individuelle des postes demandés (partie 1) mais en plus, chaque postulant doit constituer un dossier de candidature (voir en annexe) et le déposer à la direction de l'enseignement suivant la date indiquée. C'est un poste à profil. Le barème vaut à titre indicatif.

Après l'examen des dossiers de candidature et le passage des entretiens, Les candidats retenus auront obligation de participer à la formation des directeurs d'école prévue dans le plan de formation de la Nouvelle-Calédonie 2025.

L'ENSEIGNANT CLK

Les enseignants CLK aident à conforter et promouvoir l'enseignement CLK dans les écoles. Ce sont des enseignants titulaires reconnus pour leur capacité à enseigner à partir de la culture et des langues Kanak. Ils interviennent auprès des élèves du secteur d'affectation suivant un emploi du temps concerté. Ils y sont déployés pour travailler prioritairement en co-enseignement avec les enseignants non locuteurs et locuteurs passifs. Ils peuvent être mobilisés dans un voire deux secteurs scolaires selon les besoins. L'enseignant CLK est rattaché administrativement à un secteur.

L'ENSEIGNANT CLK a pour mission de :

- Valoriser et mettre en œuvre l'enseignement CLK dans les classes,
- Soutenir et promouvoir l'action pédagogique des enseignants titulaires par l'enseignement CLK,
- Expérimenter les outils didactiques et les stratégies pédagogiques élaborés par le centre provincial de Hnëxujia,
- Assurer un suivi individuel des élèves et participer à l'amélioration de leurs résultats scolaires.
- Favoriser et développer davantage des modalités d'intervention en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP).
- Concevoir, mettre en œuvre des modalités d'évaluation des apprentissages dans le cadre de l'enseignement CLK

QUALITES REQUISES

- Être force de propositions innovantes dans la mise en œuvre des 3 approches.
- Faire preuve de beaucoup d'assiduité dans les interventions.
- Respecter les engagements, fiabilité.

Nb : Les postes d'enseignants CLK sont susceptibles d'être vacants et ne seront attribués qu'à des enseignants locuteurs du Nengone, du Drehu, du Iaaï ou du Faga Uvea car il s'agit là de postes à profil. Le barème vaut à titre indicatif.

LES ENSEIGNANTS SPECIALISES

La province des Îles Loyauté, à travers son projet éducatif, invite tous les enseignants à aider chaque élève à progresser à son rythme, notamment les élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces derniers requièrent une attention particulière à l'école et il faut les aider à surmonter les obstacles aux apprentissages. Leur prise en compte est une priorité à inscrire dans les actions du projet d'école du secteur. Notre Ecole loyaltienne soucieuse de la réussite et du

bien-être de chaque élève, veillera à prendre en charge, tout au long de leurs parcours, les élèves en situation de handicap avérée.

Les missions des enseignants spécialisés sont indiquées comme suit dans le référentiel des compétences qui les caractérise :

- Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.
- Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.
- Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

3 dispositifs permettent à la province des Îles de suivre et prendre en charge les élèves à BEP :

LE DESED	Le DESED est présent dans les 3 communes de la province Îles. Ses membres accompagnent les titulaires de classes dans la prise en charge des élèves identifiés comme nécessitant un suivi particulier.
LA CLIS DE WE	Cette structure se trouvant à l'école primaire de Hnasse/We est gérée par une enseignante spécialisée. Elle y assure un enseignement adapté pour les élèves notifiés CLIS. Elle repère également les élèves en difficulté au sein de l'école et collabore avec les enseignants afin de mettre en œuvre des réponses adaptées pour chaque cas. Elle est un relais auprès d'eux en matière d'éducation inclusive et coopère avec différents partenaires.
LE SECRETARIAT CCEP DE LA 7^{ÈME} CIRCONSCRIPTION	<p><u>Un enseignant spécialisé</u> assure à plein temps le secrétariat de cette commission. Il exerce une mission de coordination, d'information et de conseil. Il assure :</p> <ul style="list-style-type: none">• le recueil ou la constitution d'un dossier pour chaque enfant ou jeune pour lequel la commission est saisie,• la préparation et les procès-verbaux des réunions,• les notifications adressées aux personnes, établissements et services concernés,• le suivi des décisions et des projets personnalisés mis en place. <p>Le secrétaire CCEP prépare les éléments de bilan annuel de la commission et le recueil d'indicateurs statistiques. Il s'assure de la continuité de l'action éducative quand la famille change de résidence, particulièrement quand un enfant ou un jeune change d'école.</p>

Tous les enseignants spécialisés sont placés sous l'autorité pédagogique de l'Inspecteur de la 7^{ème} circonscription. Ce dernier définit annuellement les grandes lignes de leurs interventions au sein des secteurs scolaires. L'organisation globale est communiquée à la Direction de l'enseignement de la province des îles Loyauté.

Pour information, en province des Îles, 2 psychologues scolaires renforcent le travail des enseignants spécialisés dans le suivi des élèves à BEP. Une intervient à Lifou et Ouvéa et l'autre à Maré.

Nb : tous les postes sont susceptibles d'être vacants. Ils seront attribués en priorité à des enseignants spécialisés titulaire du CAPA-SH (ou CAPSAIS) ou des enseignants titulaires s'engageant dans la formation pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) ; dans tous les cas la province des îles demande en plus des formulaires du mouvement une lettre motivée circonstanciée avec à l'appui l'avis pédagogique de l'inspection.

A défaut de candidature d'enseignant titulaire des diplômes requis, la DE/DRH procédera au recrutement d'agent contractuel au profil demandé lors de la diffusion d'un appel à candidature externe.

Seuls les candidats titulaires du CAPA-SH (ou équivalent), peuvent être affectés à titre définitif.

Rappel : Ces postes demandant des compétences particulières doivent être tenus pendant une durée minimale de 5 ans.

LISTE DES POSTES vacants à la rentrée 2025

(Incluant le prévisionnel des départs à la retraite)

COMMUNE DE LIFOU						
SECTEUR	ECOLES	ADJOINTS	DD	enseignants clk	enseignants spécialisés	observations
2					1	3 postes vacants sur Lifou
4	Jozip	1				
5	Mou	1				

COMMUNE DE MARE						
SECTEUR	ECOLES	ADJOINTS	DD	enseignants clk	enseignants spécialisés	observations
1	Mebuet	1		1		6 postes vacants sur Maré
	Tuo	1				
2	Tadine	1				
	Cengeite	1				
3	Wakuarory				1	

COMMUNE D'OUVEA						
SECTEUR	ECOLE	ADJOINTS	DD	enseignants clk	enseignants spécialisés	observations
1	Fayaoue	1		1*		3 postes vacants sur Ouvéa
	Wadrila	1				

*poste à profil particulier. Le candidat retenu est bilingue (Iaai et Faga Uvea) et il s'engage à exercer 5 ans sur ce poste.

Rappel : Tous les postes vacants ou non sont susceptibles d'être vacants pour le mouvement 2025 et peuvent faire l'objet d'un vœu.

Nb : Tous les postes vacants d'adjoints ou susceptibles d'être vacants sont rattachés à un secteur scolaire. Toutefois, nous ferons apparaître l'école supposée accueillir le postulant sachant que ce dernier peut être affecté dans une autre école relevant du même secteur. L'affectation définitive est confirmée lors du dernier conseil des maîtres présidés par le directeur du secteur scolaire.

Informations complémentaires :

Service de l'enseignement du 1^{er} degré (SE1D) : Tél. 45 52 20

- Evodie Ajapuhnya = ev-ajapuhnya@loyalty.nc
- Eddy MENE = ed-mene@loyalty.nc

**Dossier de CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR DE SECTEUR à constituer et à retourner au plus tard
le 24 août 2024 à la DE – SE1D
sous couvert de Monsieur l'Inspecteur de la 7^{ème} circonscription.**

1. Fiche de renseignement à compléter

Nom	
Nom de jeune fille	
Prénom	
Date de naissance	
Corps (<i>instituteur ou professeur des écoles</i>)	
Echelon	
Nombre d'années d'exercice en qualité de titulaire	
Nombre d'années d'exercice dans la province des Îles	
Fonction actuelle	
Ecole et cours	
Adresse personnelle	
Téléphone personnel	
Diplômes professionnels et dates d'obtention	Titres universitaires et dates d'obtention
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2. A joindre au dossier

- Un CV : Parcours professionnel (les différentes étapes, les niveaux d'exercice, les responsabilités exercées)
- une copie de votre dernier rapport d'inspection
- lettre de motivation
- photocopie des diplômes

AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Observations :

Date : _____

Signature de l'inspecteur

Date de réception DE / signature

Accusé de réception



Les directeurs et directrices des secteurs scolaires, dès réception du présent document doivent faire parvenir le jour même, l'accusé de réception joint à la Direction de l'Enseignement de la Province des Îles Loyauté ;
BP 50 98820 Wé - Lifou Tél. 45 52 20 - ed-mene@loyalty.nc ; ev-ajapuhnya@loyalty.nc

Je soussigné (e) Directeur (trice) du secteur scolaire de la commune de reconnais avoir reçu ce jour, la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être dans la Nouvelle Calédonie pour la rentrée de février 2024.

A....., le/...../2024.
(Signature et Cachet)